Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 22 août 2018

Maintien inchangé du prix indicatif du lait A

À sa séance du 22 août, le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir inchangé le prix indicatif du lait A à 68 ct/kg. Cette décision prise après une discussion intensive découle d'une estimation diamétralement opposée de l'évolution du marché par les membres du comité. Par ailleurs, le comité a clarifié des questions importantes relatives aux deux fonds qui entreront en vigueur le 1er janvier prochain et s'est prononcé en faveur de l'introduction d'un standard sectoriel uniforme pour un lait suisse durable.

Le comité de l'IP Lait fixe chaque trimestre le prix indicatif du lait A. A sa séance de ce jour, il a décidé de le maintenir inchangé à 68 ct par kg pour le quatrième trimestre. Rappelons que ce prix indicatif est fixé sur la base de l'indice du prix du lait de centrale de l'OFAG et d'une estimation de l'évolution du marché. La demande des producteurs d'augmenter le prix indicatif n'a pas trouvé de majorité, l'estimation de l'évolution du marché par les membres du comité divergeant fortement. En se basant sur l'indice actuel, le prix indicatif du lait A reste donc inchangé.

Le système de la « loi chocolatière » de la Confédération sera remplacé par des fonds privés des branches laitière et céréalière le 1er janvier prochain. Des travaux intensifs sont en cours depuis ce printemps pour préparer l'introduction de cette solution. À sa séance de ce jour, le comité a clarifié des questions importantes concernant tant le fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » que le fonds « Régulation », notamment la détermination des produits donnant droit aux contributions et, pour le fonds de régulation, la définition des conditions devant être remplies par les entreprises pour participer à la régulation. Les éléments principaux sont fixés dans le règlement adopté en avril 2017. Des séances pour informer sur l'introduction des nouveaux fonds et expliquer les détails de la solution seront organisées ces prochaines semaines.

Troisième sujet d'importance traité par le comité : l'introduction d'un standard sectoriel uniforme pour un lait durable. Le comité s'est prononcé en faveur d'un tel standard et d'un supplément de durabilité, supplément qui reste encore à définir. Diverses questions seront clarifiées ces prochaines semaines après cette décision de principe. Le programme sera ensuite présenté au public.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19
Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58